

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1691

présenté par  
M. Gosselin

-----

**ARTICLE 1ER BIS D**

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La dernière phrase de cet alinéa ouvre un droit d'exception, aujourd'hui parfaitement inaccessibles aux couples désireux de se marier, ce que rien ne justifie.

Il y a une rupture manifeste du principe d'égalité devant la loi.